

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 444

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 50

À l'alinéa 13, après le mot :

« bénéficiaires »,

insérer les mots :

« dans des conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.